FEDERATION FRANCAISE DE SPORT-BOULES LYONNAISES

COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL ARIEGE

AGREE PAR LA PREFECTURE DE L'ARIEGE
LE 28 FEVRIER 1951 SOUS LE N° W 09 1000 372
(LOI DU 1er JUILLET 1901)
- - - - - - - -
N° SIRET : 494 622 418 000 15
CODE APE : 926 C

QUALIFICATIF DEPARTEMENTAL DOUBLE MIXTE 3D-4D

Organisateur : B.L PAMIERS

Responsable : COMITE BOULISTE ARIEGE

Lieu : PAMIERS, esplanade de Milliane

DIMANCHE 14 AVRIL 2024

M3 + M4 + F3 + F4

Dispositions communes

Inscriptions par écrit, avec envoi des fiches CBD correctement rédigées, sans tâche ni rature, uniquement à l'adresse en pied de page :

⇨ ***Avant le 31 mars 2024 minuit.***

Tenue du club uniforme, obligatoire dès la première partie.

Licence TRAD en cours de validité + contraintes médicales (tampon, certificat, questionnaire santé) :

⇨ ***A déposer au graphique dès l'arrivée sur site ******

***** => Dépôt au plus tard 5 minutes avant le début de la compétition, pour permettre un éventuel tirage, dans une poule de 3, où une équipe serait absente.**

Minimum requis de 3 équipes, sinon compétition annulée.

Réglementation FFSB.

2 équipes qualifiées : participation au Qualificatif Pyrénées les 15 et 16 juin 2024 à (65).

Parties en 13 points ou 1h30.

Composition des équipes autorisée au niveau départemental.

Equipes constituées de 1 joueuse F3 ou F4 + 1 joueur M3 ou M4, le remplaçant n'est pas admis.

Ils doivent obligatoirement figurer sur la liste d'engagement.

Aucune modification ne sera prise en compte, après le dépôt des licences.

Dispositions particulières

Début des parties le dimanche matin : à définir selon le nombre d'engagés.

Dimensions des terrains, aux normes des Féminines.

Rappel du Règlement Sportif

Article 77-2 : composition des poules par 4 en priorité, sinon en fonction du nombre de participants.

Article 77-4 : sortie de poules => premiers contre seconds.

Article 64-5 : avant le démarrage de la compétition (jet du but), s'il s'avère qu'une poule est réduite à 2 équipes, suite à une absence, un tirage au sort parmi les poules de 4 s'impose, pour rétablir l'équilibre. En cas d'impossibilité, il faut réajuster les poules existantes.

Article 31-F3 : Au nom de l'éthique sportive, si une ou des équipes, ne défendent pas régulièrement leur chance, elles sont passibles de recevoir un carton par joueur (jaune = 50€, rouge = 200€) !

PRESIDENCE DU COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL ARIEGE
GERALD BLANCHARD
2415, ROUTE DE MAZERES - 31550 CINTEGABELLE
TEL : 05.61.08.95.96 MAIL : cbd09.ariege@orange.fr